



**PROGRAMME PARTENARIAT EDUCATIF GRUNDTVIG**

**BONNES PRATIQUES POUR  
AMELIORER L'APPRENTISSAGE  
DES LANGUES POUR LES ADULTES  
DEFICIENTS VISUELS**

**PROJET**

**“PEDAGOGIE ET APPRENTISSAGE DES LANGUES  
POUR LES ADULTES AVEUGLES ET MALVOYANTS EN EUROPE”**

## **SOMMAIRE**

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>I. BESOINS SPECIFIQUES DES APPRENANTS ADULTES DEFICIENTS VISUELS .....</b>  | <b>5</b>  |
| ➤ Nombre d'adultes déficients visuels désirant étudier une langue étrangère.....   | 5         |
| ➤ Motivations des adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue étrangère.....                                      | 6         |
| ➤ Qualifications et diplômes des adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue étrangère .....                      | 8         |
| ➤ Principales difficultés rencontrées par les adultes déficients visuels dans l'apprentissage des langues .....                  | 10        |
| <b>II. FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUES A CHYPRE, EN REPUBLIQUE TCHEQUE, EN FRANCE ET EN SLOVAQUIE : ETAT DES LIEUX.....</b> | <b>14</b> |
| ➤ Titre requis pour devenir enseignant de langues pour adultes .....   | 14        |
| ➤ Programmes de formation pour devenir enseignant de langues pour adultes .....  | 15        |
| ➤ Cadres de référence des programmes de formation.....   | 16        |
| <b>III. CADRE DE REFERENCE DES APTITUDES REQUISES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AUX ADULTES DEFICIENTS VISUELS .....</b>       | <b>18</b> |
| ➤ Connaissance du handicap visuel.....   | 18        |
| ➤ Approche pédagogique adaptée .....   | 18        |
| ➤ Matériel pédagogique adapté.....   | 19        |
| <b>IV. PROPOSITIONS POUR UNE PEDAGOGIE INNOVANTE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AUX ADULTES DEFICIENTS VISUELS .....</b>        | <b>20</b> |
| ➤ Introduction au droit international à l'information.....   | 20        |
| ➤ Pré-requis pour une pleine participation des apprenants déficients visuels aux cours de langues.....                           | 21        |
| ➤ Développement de nouvelles aptitudes pour les enseignants de langues .....   | 22        |
| <b>CONCLUSION.....</b>   | <b>41</b> |

## **INTRODUCTION**

---

Les compétences linguistiques font partie des compétences fondamentales que tout citoyen européen doit pouvoir acquérir et mettre à jour tout au long de sa vie. En effet, comprendre et pratiquer des langues étrangères offre des possibilités d'échange avec autrui, ouvre à la diversité culturelle et est une source d'épanouissement personnel ; par ailleurs, dans le contexte actuel d'interaction économique, maîtriser plusieurs langues permet d'avoir accès à un éventail de débouchés professionnels et facilite la mobilité professionnelle au sein de l'Union Européenne.

Améliorer l'accessibilité de l'apprentissage des langues pour les personnes aveugles et malvoyantes est l'objectif commun que se sont fixé l'Union Européenne des Aveugles (EBU, France), l'Organisation des Aveugles de Chypre (POB, Chypre), l'Union Tchèque des Aveugles (SONS, République Tchèque) et l'Union des Aveugles et Malvoyants de Slovaquie (UNSS, Slovaquie). Ces organisations s'accordent sur le fait que leurs infrastructures d'enseignement nationales ne sont pas adaptées aux besoins spécifiques des adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue étrangère. Plus grave encore, les approches, techniques et outils d'apprentissage existants (interactivité, modules basés sur une approche visuelle, pictogrammes, manque de documents en braille...) détournent les adultes déficients visuels des formations comportant le développement de ce savoir-faire essentiel. En la matière, la recherche en ingénierie pédagogique est très limitée et ne peut donc profiter à tous.

EBU, POB, SONS et UNSS se sont donc unis dans le cadre du Partenariat Éducatif Grundtvig pour mener à bien le projet "Pédagogie et Apprentissage des Langues pour Adultes Aveugles et Malvoyants en Europe". De 2008 à 2010, ils ont travaillé ensemble sur l'amélioration de l'accessibilité de l'apprentissage des langues étrangères comme facteur d'insertion sociale et professionnelle des adultes déficients visuels. Les

partenaires ont notamment concentré leurs efforts sur la façon de renforcer les compétences des enseignants de langues du système général d'éducation.

Rappelons que le programme de Partenariat Éducatif Grundtvig est un cadre servant aux activités de coopération à petite échelle organisées entre organisations travaillant dans le domaine de l'enseignement pour adultes au sens le plus large du terme. Les réunions transnationales réunissant l'ensemble des organisations impliquées dans le partenariat, les échanges de personnel et d'apprenants adultes, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, le travail sur le terrain, la recherche sur le projet, etc. visent à promouvoir la diffusion des bonnes pratiques, à maximiser la valeur de l'échange transnational et à assurer ainsi un impact élargi des résultats.

Dans le cadre du projet, les organisations partenaires ont abordé diverses questions lors de réunions transnationales et au sein de groupes de travail locaux : situation des adultes déficients visuels ; curriculum des enseignants de langues ; approches et outils pédagogiques existants, et dans quelle mesure ils répondent aux besoins spécifiques des adultes déficients visuels voulant apprendre une langue ou perfectionner leurs compétences linguistiques.

Nous présentons ci-après les travaux des organisations partenaires et proposons quelques pistes pour améliorer la situation actuelle.

## I. BESOINS SPECIFIQUES DES APPRENANTS ADULTES DEFICIENTS VISUELS

Afin d'avoir un aperçu des besoins des adultes déficients visuels, il est utile au préalable de préciser :

- Le nombre des adultes déficients visuels désirant apprendre ou approfondir une langue étrangère, ainsi que
- Leurs motivations
- Leurs qualifications et diplômes
- Les principales difficultés qu'ils rencontrent dans l'apprentissage des langues

### ➤ **Nombre d'adultes déficients visuels désirant étudier une langue étrangère**

Qu'il s'agisse de Chypre, de la France, de la République Tchèque ou de la Slovaquie, il n'existe pas de statistiques officielles et précises sur le nombre d'adultes déficients visuels désirant apprendre ou approfondir une langue étrangère. Les données quantitatives disponibles sont principalement fournies par des organisations œuvrant dans le domaine du handicap visuel. L'information est donc incomplète.

En France, le Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes<sup>1</sup> reçoit chaque année environ 15 demandes d'information de la part de personnes déficientes visuelles, d'âges divers, qui souhaitent savoir s'il existe une méthode en braille pour apprendre une langue et si elle a été adaptée.

À Chypre, en 2009, environ 50 adultes déficients visuels ont exprimé le souhait d'apprendre une langue étrangère. Concrètement, 42 adultes ont participé aux cours mis en place par l'Organisation des Aveugles de Chypre dans trois villes différentes. Neuf autres personnes ont exprimé le souhait d'apprendre l'italien, en réponse à une proposition de l'Organisation.

---

<sup>1</sup> <http://www.giaa.org/>

En Slovaquie, seuls quelques aveugles ou malvoyants suivent des cours de langue dans le cadre du système général. La majorité préfèrent étudier seuls à domicile à l'aide de ressources plus accessibles telles qu'internet ou livres électroniques adaptés. Cependant aucune donnée chiffrée précise n'est disponible.

En République Tchèque, selon une étude réalisée par l'Union Tchèque des Aveugles auprès de ses membres, le nombre d'apprenants s'avère plus élevé que ce que l'on attendait. Généralement les adultes suivent des cours adaptés pour personnes aveugles ou malvoyantes, ou se forment de façon autonome - individuellement ou en petits groupes. Rares sont ceux qui fréquentent des écoles de langues, surtout s'ils ont besoin de manuels en braille pour étudier.

Ce manque de données statistiques est dû au fait que, face à l'insuffisance de matériels et de possibilités d'apprentissage accessibles, les personnes déficientes visuelles désirant apprendre une langue étrangère sont peu enclines à rechercher des modules d'enseignement adaptés. Elles tentent d'étudier en autonomie grâce à l'aide d'amis et en recourant à des documents accessibles sur clés USB, CD ou ordinateurs, et en dernier ressort en suivant des cours du soir. S'agissant des langues à alphabets non latins, il est plus difficile encore d'estimer le nombre d'adultes déficients visuels désirant apprendre une langue qui éprouvent des difficultés pour trouver un cours accessible.

### ➤ **Motivations des adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue étrangère**

Le besoin en compétences linguistiques a augmenté dans tous les secteurs de la société ; tandis que les plus jeunes étudient les langues dans le cadre du système général d'éducation, les adultes tentent de pallier les lacunes de leur éducation linguistique de diverses façons. Leurs motivations sont à fois professionnelles et personnelles.

### **Motivations professionnelles :**

- Trouver un emploi : par exemple, une personne de niveau universitaire à la recherche d'un emploi peut avoir besoin de reprendre ses études ;
- Bénéficier d'un éventail d'emplois plus large en améliorant ses qualifications professionnelles ;
- Accroître ses chances d'évolution de carrière : la maîtrise des langues est bien souvent une qualification essentielle pour bénéficier d'une promotion professionnelle. À cette fin, et à la demande de son employeur, le salarié doit améliorer ses compétences linguistiques (par la formation interne ou la formation continue) ;
- Rendre ses déplacements dans le cadre de la mobilité internationale plus aisés et plus productifs ;
- Améliorer sa compétence de communication avec collègues, clients et fournisseurs étrangers, tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Participer à des séminaires à l'étranger dans le cadre des exigences du poste occupé ;
- Être au service de la clientèle : un certain nombre d'emplois traditionnellement occupés par les personnes déficientes visuelles évoluent (opérateurs de centres d'appels ou standardistes, masseurs, kinésithérapeutes, professionnels du tourisme). Pour satisfaire les exigences des clients il est désormais nécessaire de pratiquer les langues étrangères. L'apprentissage des langues sert ainsi à maintenir ces emplois.

### **Motivations personnelles :**

- Découvrir ou mieux connaître d'autres cultures ;
- Apprendre par plaisir, sans avoir d'objectif précis ;
- Élargir son cadre de loisirs :

- Occuper son temps libre
  - Tisser des liens avec d'autres apprenants adultes
  - Communiquer avec des étrangers
  - Avoir accès aux media internationaux
  - Goûter la sonorité d'une autre langue
- Renforcer sa mobilité internationale en se sentant plus indépendant lors de séjours à l'étranger ;
  - Pouvoir participer à des manifestations ou camps internationaux ;
  - Développer l'éventail de sources d'informations accessibles : stations de radio, livres ; et sites internet sur lesquels il est possible de surfer tout en discutant avec d'autres et en se faisant de nouveaux amis ;
  - Pouvoir aider ses enfants à faire leurs devoirs (le nombre d'heures obligatoires de cours de langues est plus élevé que par le passé).

Les motivations des personnes déficientes visuelles pour commencer l'apprentissage des langues étrangères ne sont pas donc fondamentalement différentes de celles des personnes voyantes. Comme ces dernières, les personnes aveugles ou malvoyantes apprennent les langues dans le cadre de leur scolarité et ont un jour l'envie ou le besoin de mettre à jour leurs connaissances d'une langue ou d'apprendre une nouvelle langue.

Les différences apparaissent principalement dans le choix du mode d'apprentissage, car les possibilités dont bénéficient les personnes déficientes visuelles pour réaliser leurs objectifs d'apprentissage des langues étrangères sont nettement moins nombreuses.

### ➤ **Qualifications et diplômes des adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue étrangère**

En France, les adultes déficients visuels souhaitant apprendre ou approfondir une langue étrangère ne sont pas en général des débutants complets. S'ils débutent dans la



langue cible, ils pratiquent déjà plusieurs autres langues. La majorité d'entre eux possèdent un niveau d'éducation allant de la sixième à la quatrième (du système français) ; seule une minorité ont un niveau d'études universitaires de premier cycle ou supérieur.

À Chypre, le niveau d'études des adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue étrangère varie :

- Certains d'entre eux ont un diplôme ou un titre universitaire, d'autres sont diplômés d'une grande école.
- Les diplômés universitaires désirent en général remettre à niveau leurs connaissances d'une langue ou apprendre une nouvelle langue.
- Les diplômés de grandes écoles ont en général besoin d'approfondir leurs compétences dans une langue dont ils ont déjà une connaissance de base.

En Slovaquie et en République Tchèque, l'apprentissage d'une langue étrangère est désormais obligatoire dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire et une épreuve obligatoire de langue étrangère sanctionne le cycle d'enseignement secondaire supérieur. La plupart des élèves choisissent l'anglais.

En République Tchèque, les adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue étrangère ne sont pas en général titulaires d'un diplôme de langues étrangères, à l'exception des personnes ayant achevé leurs études secondaires avant 1989 pour lesquelles une épreuve de langue russe était obligatoire en fin de cycle. La plupart d'entre eux ont un niveau secondaire ; mais les cours de langue sont également recherchés par des diplômés universitaires et par des personnes ayant un plus faible niveau d'instruction.

En Slovaquie, les qualifications des adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue étrangère sont multiples : étudiants en formation professionnelle, élèves d'enseignement secondaire, diplômés universitaires.

Pour les organisations partenaires – Union Européenne des Aveugles, Organisation des Aveugles de Chypre, Union Tchèque des Aveugles et Union des Aveugles et Malvoyants de Slovaquie – la conclusion est claire : c'est l'accessibilité des cours ou des supports d'apprentissage qui va influencer une personne handicapée visuelle dans sa décision d'apprendre une langue, et non le niveau d'études qu'elle possède.

Cependant, nous le verrons plus loin, ces supports ne sont pas uniformément accessibles dans les établissements d'enseignement.

➤ **Principales difficultés rencontrées par les adultes déficients visuels dans l'apprentissage des langues**

Certaines des difficultés rencontrées par les adultes déficients visuels dans l'apprentissage des langues sont directement liées aux méthodes d'enseignement appliquées dans les pays partenaires, notamment :

- Démarche d'enseignement : manque d'équipes enseignantes qualifiées, ignorance des besoins spécifiques ; cours basés sur une approche visuelle ; outils audiovisuels ; nombre insuffisant de livres numérisés,
- Organisation de l'enseignement : composition des groupes, horaires des cours, etc.

## **Démarche d'enseignement**

Ce terme désigne les compétences des enseignants ainsi que les méthodes et outils qu'ils utilisent pour enseigner.

### ■ **Manque de sensibilisation au handicap visuel et à ses implications**

La majorité des enseignants, y compris les enseignants de langues, ne sont pas familiarisés avec le concept de perte de la vision et de ses conséquences pour les apprenants. La notion de "personnes déficientes visuelles" recouvre des situations bien différentes. Les définitions de la cécité et de la malvoyance ainsi que les critères de reconnaissance du handicap diffèrent d'un pays européen à l'autre. Cependant, pour donner une idée, les ophtalmologistes de plusieurs États appliquent les critères suivants :

- Une personne est considérée comme aveugle si elle n'est capable de lire la rangée supérieure de lettres du test d'acuité visuelle qu'à une distance de trois mètres ou moins.
- Une personne est considérée comme malvoyante si elle n'est capable de lire la rangée supérieure de lettres du test d'acuité visuelle qu'à une distance de six mètres ou moins.

Leur méconnaissance de ce qu'est la perte de la vision, des possibilités et des limites qu'elle implique, et aussi parfois leur ignorance du comportement à adopter face à une personne déficiente visuelle (faut-il ou non lui serrer la main, est-il inconvenant d'employer l'expression "voyez-vous ce que je veux dire" ?) empêchent les enseignants d'adapter efficacement leur démarche d'enseignement aux besoins spécifiques des personnes déficientes visuelles.

### ■ **Manque de supports d'apprentissage adaptés**

La méthode d'enseignement est principalement basée sur la vue, les cours reposent sur une perception visuelle et une approche audiovisuelle. Images et graphiques (encarts grammaticaux par exemple) rendent la plupart des manuels

inaccessibles aux apprenants déficients visuels. Le contenu des images et des représentations abstraites est inaccessible. L'apprenant doit faire un effort supplémentaire pour rechercher, à travers d'autres sources, les informations que ces supports véhiculent mais qui leur ont échappé.

- **Manque de techniques et de technologies adaptées**

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un moyen pour les personnes déficientes visuelles de compenser leur handicap (par le biais d'agrandisseurs d'écran, de synthèses vocales, de scanners, etc.), mais elles sont rarement disponibles pour l'enseignement des langues dans les universités et les centres de formation. Pour cette raison, les apprenants ont difficilement accès aux outils d'enseignement.

### **Organisation de l'enseignement**

- **Composition des classes**

Il est difficile de composer une classe. Par exemple, il y a des personnes malvoyantes qui préfèrent lire les gros caractères. Selon le type de malvoyance, certaines d'entre elles nécessitent un éclairage soutenu alors que d'autres ne peuvent pas lire si l'éclairage est trop fort. Parmi les brailleuses, certains lisent très rapidement, d'autres sont plus lents.

- **Horaires**

Les cours pour adultes ont souvent lieu le soir. Cette plage horaire peut représenter un obstacle pour des personnes voyantes, mais elle est encore plus problématique pour les personnes déficientes visuelles qui, en raison de leur mobilité réduite, doivent utiliser les transports publics ou avoir recours à autrui.

D'autres facteurs peuvent constituer des obstacles pour des adultes déficients visuels souhaitant apprendre une langue dans le système général d'éducation. Ces facteurs ne

sont pas liés au système éducatif lui-même mais aux difficultés constituées par les infrastructures et par la mobilité. À titre d'exemples :

- Les établissements d'enseignement sont situés principalement dans les grandes villes. Seuls quelques uns sont en banlieues et ils n'ont pas toujours les équipements ou le savoir-faire nécessaire pour adapter le matériel pédagogique aux besoins spécifiques des apprenants.
- Les apprenants habitant les grandes villes dépendent généralement de l'aide d'une autre personne pour se rendre à leurs cours. Or, cette dernière n'est pas forcément toujours disponible. Pour les apprenants vivant dans un endroit isolé, il est encore plus difficile de trouver une personne voyante disponible.
- À Chypre, les transports publics sont peu développés et les autobus ne desservent pas tout le territoire. Par ailleurs, il revient très cher de faire régulièrement appel à un taxi pour se rendre à l'université ou au centre d'enseignement.

Ces raisons peuvent amener les apprenants adultes à rechercher des cours particuliers.

## II. FORMATION DES ENSEIGNANTS DE LANGUES A CHYPRE, EN REPUBLIQUE TCHÈQUE, EN FRANCE ET EN SLOVAQUIE : ETAT DES LIEUX

---

Comme nous l'avons vu précédemment, les besoins spécifiques des adultes déficients visuels ne sont actuellement pas pris en compte par les universités, centres de formation et organismes d'enseignement dans les pays partenaires (Chypre, France, République Tchèque et Slovaquie).

Un diagnostic a été réalisé pour mieux appréhender les contextes nationaux sur les points suivants :

- Titre requis pour devenir enseignant de langue pour adultes,
- Programmes de formation existants pour enseignants de langue pour adultes,
- Cadres de référence des programmes de formation.

### ➤ **Titre requis pour devenir enseignant de langues pour adultes**

En France, pour être admis à préparer le Certificat de Formateur Professionnel d'Adultes à l'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes), l'un des principaux organismes de formation, les futurs enseignants doivent être titulaires d'un Master en Langues Étrangères, Littérature et Civilisation. Ils sont invités à travailler pendant leurs études en qualité d'assistants de langues dans les écoles secondaires ou les établissements d'enseignement supérieur du pays dont ils se préparent à enseigner la langue.

En Slovaquie, les enseignants de langues aux adultes doivent être titulaires de l'"Examen d'État".

À Chypre, le Master pour l'Enseignement des Langues se prépare à l'Université de Chypre ou dans toute université grecque ou étrangère à condition qu'il soit reconnu

par la République de Chypre. Les enseignants de langues souhaitant exercer dans les établissements publics doivent effectuer une formation complémentaire d'un an, qui porte notamment sur la psychologie de l'éducation et les besoins éducatifs particuliers.

En République Tchèque, pour devenir enseignant de langues pour adultes<sup>2</sup>, il faut avoir suivi un enseignement supérieur et être titulaire d'un master dans le Programme Éducatif Accrédité dans le domaine des sciences pédagogiques OU dans le domaine des sciences sociales axées sur les langues OU dans le programme supérieur d'Éducation tout au long de la vie. Il est également requis d'avoir au minimum le niveau C1 (Utilisateur expérimenté, autonome) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

➤ **Programmes de formation pour devenir enseignant de langues pour adultes**

Dans les quatre pays partenaires, il est requis de posséder au moins un master en langues modernes pour enseigner aux adultes.

En France, les enseignants de langue désirant enseigner aux adultes dans les établissements éducatifs publics doivent obtenir le Certificat décerné par l'AFPA. Le contenu de la formation est commun pour tous les enseignants quelle que soit la discipline qu'ils enseigneront, mais des outils spécifiques pour l'enseignement des langues sont mis à disposition. La formation, d'une durée d'un an, comprend des cours théoriques et pratiques sur l'apprentissage pour adultes, l'évaluation des besoins et l'ingénierie pédagogique.

En Slovaquie, plusieurs universités, telles que l'Université Comenius (Faculté d'Éducation ou Faculté des Arts), dispensent la formation requise pour l'enseignement des langues aux adultes.

---

<sup>2</sup> Selon l'Acte no. 563/2004, Collection de Lois, sur les travailleurs pédagogiques, § 12.

À Chypre, il n'existe pas de programme de formation spécifique pour l'apprentissage des langues aux adultes. Cela étant, les futurs enseignants de langues peuvent suivre à l'université des cours non obligatoires sur la formation des adultes.

En République Tchèque, l'Université Charles à Prague et l'Université Masaryk à Brno proposent des programmes de formation spécifiques pour l'enseignement des langues aux adultes, au sein de la Faculté d'Éducation ou de la Faculté de Philosophie.

### ➤ **Cadres de référence des programmes de formation**

En France, le Master en Langues Étrangères, Littérature et Civilisations comporte l'étude des matières suivantes : linguistique<sup>3</sup>, littérature, histoire, morphologie, phonétique, traduction, informatique, utilisation des TIC et didactique des langues étrangères. Un cours optionnel sur l'enseignement du français en tant que langue étrangère est également proposé.

En Slovaquie, l'Examen d'État inclue les matières suivantes : linguistique, morphologie et syntaxe, phonétique et phonologie, sémantique et pragmatique, littérature et didactique<sup>4</sup>. De plus, il est obligatoire de suivre des cours pratiques qui comprennent l'observation d'une classe (le nombre de classes est fixé par chaque université) suivie de la prise en charge d'une classe dans des conditions réelles. Ces entraînements pratiques sont réalisés en collaboration avec des enseignants de langues expérimentés qui assurent en retour une évaluation personnalisée.

À Chypre, le Master en Enseignement des Langues comporte l'étude des matières suivantes : linguistique, psycholinguistique, sociolinguistique, morphologie et syntaxe, phonétique et phonologie<sup>5</sup>, sémantique et pragmatique, littérature, psychologie

---

<sup>3</sup> Théorie du langage.

<sup>4</sup> Théorie de l'enseignement des langues.

<sup>5</sup> Étude des sons d'une langue donnée.



générale et psychologie de l'éducation, présentation des diverses techniques et méthodes d'enseignement des langues, et conception d'un plan de cours. Les futurs enseignants assurent les cours pendant un certain temps sous la supervision d'enseignants expérimentés, qui assurent un retour d'information.

En République Tchèque, les cadres de référence du master incluent<sup>6</sup> l'étude d'une discipline particulière (par exemple, l'anglais) ainsi que la pédagogie et la psychologie de l'éducation. Le programme peut également inclure, mais ce n'est pas obligatoire, andragogie<sup>7</sup>, didactique et compétences pédagogiques particulières (si l'on se destine à enseigner à des apprenants ayant des besoins éducatifs particuliers).

---

<sup>6</sup> Selon l'Acte no. 561/2004, Collection de Lois, règlement des écoles, §4.

<sup>7</sup> Méthodes ou techniques utilisées pour l'enseignement aux adultes.

### III. CADRE DE REFERENCE DES APTITUDES REQUISES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AUX ADULTES DEFICIENTS VISUELS

---

Comme nous venons de le voir, dans aucun des pays partenaires, il n'existe d'unités ou de programmes de formation spécifiques pour l'enseignement aux adultes déficients visuels. Or enseigner les langues à cette catégorie de personnes exige que l'enseignant possède des compétences particulières, ainsi que l'a montré la section "Besoins spécifiques des adultes déficients visuels". Identifions ces aptitudes particulières, indispensables pour un apprentissage des langues efficace. Elles recouvrent trois domaines :

- Connaissance du handicap visuel,
  - Approche pédagogique adaptée,
  - Matériel pédagogique adapté.
  
- **Connaissance du handicap visuel**
  - Spécificités des personnes déficientes visuelles (y compris leurs droits et les services adaptés),
  - Psychologie de l'apprenant déficient visuel en fonction de la nature et de la sévérité de son handicap,
  - Compréhension de la diversité des besoins (cécité ou malvoyance ; différents types de déficience visuelle),
  - Prise en compte du handicap tardif. Pour beaucoup d'apprenants, la perte de la vision est survenue à l'âge adulte. Le traumatisme occasionné doit être pris en compte dans la méthodologie de l'enseignement.
  
- **Approche pédagogique adaptée**
  - Faire appel aux autres sens (ouïe, toucher...),
  - Utiliser de façon privilégiée des méthodes audiovisuelles accessibles en parallèle avec des méthodes orales,

- Fournir données, contexte et retour d'information,
- Développer l'analyse paradigmatique,
- Savoir guider une personne déficiente visuelle,
- Préférer une approche interactive entre enseignant et apprenant, à deux ou par petits groupes,
- Éviter toute technique d'enseignement que les apprenants adultes pourraient considérer infantilisante.

➤ **Matériel pédagogique adapté**

- Multimedia: CD, MP3, livres hybrides,
- Documents tactiles tels que manuels en braille, graphiques tactiles,
- Manuels numérisés.

Il est donc recommandé que l'enseignant sache aisément :

- Adapter les matériels imprimés et la disposition de la classe aux besoins des apprenants selon leur degré de déficience visuelle ;
- Fournir la documentation et le matériel pédagogique sur des formats accessibles (gros caractères, braille, dessins tactiles, audio, maquettes, documents électroniques, etc.).

Quelles mesures peut-on prendre pour que la communauté européenne des enseignants de langues acquière ces compétences ? La section qui suit décrit quelques propositions innovantes.

#### IV. PROPOSITIONS POUR UNE PEDAGOGIE INNOVANTE DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AUX ADULTES DEFICIENTS VISUELS

---

##### ➤ Introduction au droit international à l'information

Rappelons que l'égalité d'accès à l'éducation est un principe fondamental et que tout apprenant déficient visuel doit pouvoir disposer de matériels adaptés. L'accès à l'information est primordial pour assurer l'intégration sociale et professionnelle des aveugles et des malvoyants.

Ce droit à l'information est reconnu au plan international :

- L'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civiques et politiques des Nations Unies stipule : "Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix."
- L'Article 24 – *Éducation* – de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées stipule : "Les États Parties veillent à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue. À cette fin, ils veillent à ce que des aménagements raisonnables soient apportés en faveur des personnes handicapées."

L'application concrète du droit à l'information implique de prendre les dispositions suivantes :

- Fournir aux déficients visuels toutes les informations destinées au grand public sur formats adaptés (braille, gros caractères, audio sur documents électroniques accessibles sur clés USB...), sans que cela n'entraîne délai ou coût

supplémentaire. Fournir sur formats adaptés les autres informations, sur demande.

- Rendre les informations disponibles sur l'internet pleinement accessibles aux aveugles et aux malvoyants.
- Promouvoir la fourniture de formats adaptés et en diffuser largement l'existence.
- Inclure dans les budgets de communication le coût de production de formats adaptés.
- Inviter des représentants des personnes aveugles et malvoyantes à participer aux discussions portant sur la production d'outils de communication, surtout pour les campagnes d'information.

### ➤ **Pré-requis pour une pleine participation des apprenants déficients visuels aux cours de langues**

Il y a des conditions essentielles pour que les apprenants adultes déficients visuels participent pleinement et efficacement aux cours de langues. Avant de s'inscrire, l'apprenant doit savoir quelles aptitudes sont nécessaires pour utiliser le matériel pédagogique, pour participer aux activités et pour communiquer avec enseignants et camarades de cours. Le développement de ces aptitudes ne rentre pas dans le cadre du cours. Si elles ne sont pas suffisamment développées, une formation préliminaire est nécessaire, mais cela va dépendre de la méthodologie d'enseignement accessible retenue pour le cours.

S'il est prévu que des supports pédagogiques en braille soient utilisés, un bon niveau en lecture braille est nécessaire. Si l'apprenant ne le possède pas, il lui est concrètement impossible de développer cette compétence avant le début du cours dans un délai raisonnable. Par ailleurs, avec l'âge, le temps nécessaire pour acquérir cette compétence augmente et la vitesse de lecture maximale qu'on peut obtenir baisse, à des degrés variables selon les individus. Il est préférable dans ce cas de rechercher une méthode d'enseignement audio-orale et/ou assistée par ordinateur plutôt que d'entamer

une longue formation au braille dont les résultats sont incertains quant à l'acquisition d'une vitesse de lecture raisonnable.

Si le cours est basé sur l'utilisation de documents électroniques accessibles et sur la communication assistée par ordinateur, de bonnes compétences informatiques, y compris la connaissance des technologies adaptées, sont nécessaires. Si tel n'est pas le cas, une formation préalable en informatique est nécessaire, qui, à l'aide des technologies adaptées, peut être accélérée et ne durer que quelques semaines. Cette formation n'occasionne normalement aucun délai substantiel dans l'apprentissage de la langue.

Bien sûr, la participation efficace à des cours de langues peut également être renforcée par une rééducation préalable dans le domaine de la mobilité, des activités journalières et de la communication sociale, ce qui améliorera l'indépendance de la personne déficiente visuelle dans un environnement inconnu et facilitera son intégration au sein d'un groupe de personnes voyantes.

Certes, suivre un cours de langues n'est pas la première activité qu'un adulte qui vient de subir une perte totale ou partielle de la vision va entreprendre. Il est fort probable qu'il aura déjà suivi tout ou partie des activités de rééducation mentionnées ci-dessus avant de s'inscrire. Cela étant, il est fortement recommandé aux apprenants de s'informer à l'avance des exigences et de la méthodologie du cours, et de discuter au préalable de toute formation préliminaire nécessaire avec le responsable du cours et avec les centres de réadaptation pour personnes déficientes visuelles.

### ➤ **Développement de nouvelles aptitudes pour les enseignants de langues**

Pour que les enseignants soient en mesure de répondre aux besoins spécifiques des apprenants déficients visuels, il faut développer les aptitudes suivantes :

- Connaissance du handicap visuel,
- Approche pédagogique adaptée,
- Maîtrise des outils pédagogiques adaptés,
- ...sans oublier des recommandations pour l'organisation de l'enseignement.

➤ **Sensibilisation à la déficience visuelle du personnel des universités et des centres d'enseignement**

Tous les enseignants non spécialisés sont amenés au cours de leur carrière à travailler avec des adultes déficients visuels. Il faut donc les encourager à entreprendre une formation spécifique à la déficience visuelle qui portera sur les points suivants :

- Données et chiffres clés sur la perte de la vision.
- Implications psychologiques de la perte de la vision ; ceci leur permettra d'avoir la meilleure interaction possible avec l'apprenant.
- Approche d'enseignement multi-sensorielle (audio, texte, kinesthésique, toucher) : la vue n'est pas le seul moyen de perception qu'il faille utiliser en classe, même avec des apprenants non handicapés.
- Information sur les outils et les matériels spécialisés dont se servent les aveugles et les malvoyants pour lire.
- Information sur les formats adaptés. Quels sont-ils ?
- Politique organisationnelle pour produire l'information sur formats adaptés.
- Production de pack d'information et de fiches techniques.
- Ressources pour conseils et informations complémentaires : organisations de ou pour personnes déficientes visuelles ; centres de ressources éducatives produisant des matériels pédagogiques sur formats accessible (gros caractères, braille, DAISY<sup>8</sup>, dessins tactiles, audio, maquettes, etc.)

➤ **Développement d'une approche d'enseignement spécifique**

Il existe deux façons de développer une approche d'enseignement spécifique :

- Améliorer les méthodes actuelles par la prise en compte des besoins spécifiques des apprenants déficients visuels,

---

<sup>8</sup> DAISY (Digital Audio-based Information System) est un système de matériel et logiciel informatiques utilisé pour enregistrer, stocker, transférer et lire des livres audio. Pour plus d'information : <http://www.daisy.org/>

- Mettre en œuvre une nouvelle approche d'enseignement, telle que la méthode Realia.
- Il est possible d'améliorer les méthodes actuelles d'enseignement des langues en présentant des suggestions faciles à appliquer dans la pratique quotidienne de l'enseignant, dès lors qu'il a mesuré la particularité de ses obligations d'enseignement face à des apprenants déficients visuels. L'enseignant peut bénéficier des recommandations suivantes :
  - **Utilisation du tableau** : dire aux apprenants ce qu'il est en train d'écrire au tableau ; **épeler à haute voix** les mots difficiles ou nouveaux pour que les apprenants aveugles puissent les noter. Veiller à ne pas inscrire trop de mots à la fois, **écrire de façon claire et agrandie** afin que les apprenants malvoyants puissent le relire sans difficultés.
  - **Présentation d'images, de posters, etc.** : fournir tout d'abord une description simple, puis rajouter des détails. Utiliser des images aux couleurs contrastées et comportant des gros caractères d'imprimerie pour les apprenants atteints de basse vision. Veiller à toujours utiliser un langage précis lorsque référence est faite aux éléments apparaissant sur l'image, en évitant les expressions telles que "ici", "là", "celui-ci" et expressions similaires qui ne permettent pas d'élaborer une représentation mentale claire de l'image.
  - **Communication orale** : s'adresser aux apprenants par leur nom avant de leur donner la réplique ou de leur demander de faire quelque chose (la prise de parole doit être explicite), fournir davantage de **retours d'informations** (évaluation).

Certains apprenants pouvant rencontrer des difficultés à observer quelques règles de communication interpersonnelle, les activités orales à deux doivent être **présentées** et **expliquées** de manière très claire afin de les rassurer.

- **S'assurer que tous les apprenants déficients visuels l'entendent entrer ou quitter la salle de cours.** Utiliser un langage naturel, même lié à la vision – les



personnes déficientes visuelles ne s'en formaliseront pas car elles y sont habituées. Prendre cependant garde au verbalisme : il se peut que certains mots ou notions nécessitent plus d'explications pour revêtir toute leur signification (utiliser alors les autres sens pour aider à la représentation mentale).

- **Attribution de places** : demander aux apprenants où ils souhaitent s'asseoir, l'endroit variant en fonction de leurs besoins visuels ou techniques (éclairage naturel ; près de la porte pour un accès plus rapide ; près d'une prise de courant s'ils utilisent un ordinateur). Les adultes déficients visuels connaissent généralement leurs limites et leurs potentialités et il ne faut pas hésiter à les interroger sur leurs besoins.

- **Adaptation du matériel** : adapter les outils existants pour les rendre accessibles et favoriser une **approche multi-sensorielle**.

→ *Visuelle (pour apprenants malvoyants)*

Il est tout à fait possible d'exploiter les **images et les photos proposées dans les manuels** au lieu de les rejeter de manière systématique. Pour les apprenants atteints de basse vision, il faut toutefois les sélectionner et les adapter selon des critères spécifiques : elles ne doivent pas être **surchargées** de détails ; les couleurs vives et contrastées sont préférables. Gare aussi à l'utilisation du format A3 pour les personnes malvoyantes : ce format ne permet pas le balayage visuel rapide et le maniement de la feuille est malaisé. Il est préférable d'utiliser le format A4 accompagné d'une mise en page claire et de couleurs contrastées. De plus, les photocopies agrandies en noir et blanc donnent souvent un mauvais rendu. Certains apprenants malvoyants ont donc parfois recours au braille comme complément à leurs perceptions visuelles. En résumé, tous les lecteurs en braille ne sont pas forcément aveugles et les images sont également exploitables en tant qu'outils pédagogiques.

**Supports dactylographiés** : l'espacement entre les lignes est quelquefois déterminant pour certains lecteurs déficients visuels (1,5 ou double espacement). Pour certains, il sera nécessaire d'utiliser des gros caractères - c'est-à-dire avec une taille de caractère de 14 voire 16 en moyenne, la taille dépendant des besoins visuels de chacun. Les lettres en gras ne sont pas toujours nécessaires.

Au bénéfice des étudiants aveugles, une personne voyante peut **décrire** l'image (à partir de questions spécifiques) ou une **description écrite**, brève, factuelle et objective peut remplacer le support iconographique.

→ *Textuelle*

Des documents peuvent être remis aux apprenants au format .doc, .txt, .rtf ou .html. Le texte doit être saisi clairement dans une police et une taille de caractère adaptées aux besoins de chacun – ce qui représente une préparation rigoureuse. La couleur de police ne doit pas être systématiquement noire : on peut utiliser des couleurs différentes pour différencier menus, listes, etc. Les polices de caractères Arial, Times New Roman et Taoma sont souvent privilégiées par les apprenants. Des couleurs et des tailles variées aideront les lecteurs à s'orienter plus facilement dans la page ; à noter cependant qu'un certain nombre de personnes déficientes visuelles ne discernent pas les couleurs.

Toutes les questions se référant au texte doivent être numérotées et, si besoin, séparées par un double interligne.

- Vocabulaire : les listes de vocabulaire doivent s'organiser dans l'ordre d'occurrence des mots nouveaux dans le texte ou selon l'ordre alphabétique, leur structure devant dépendre du document dont ils sont extraits (avec ou sans citations ou exemples d'utilisation). Il est plus aisé d'utiliser plusieurs listes courtes qu'une seule, plus longue, et cela permet d'éviter la fatigue oculaire. Pour les utilisateurs du braille, un tiret

en début de ligne avant chaque mot nouveau facilite l'apprentissage (chaque nouvelle référence lexicale doit être facilement détectable au toucher pour accélérer le processus d'apprentissage).

- Exercices : ils doivent de préférence être courts pour les débutants. Si l'exercice consiste à relier des mots à d'autres ou à leur signification, les colonnes sont à remplacer par des listes, l'une utilisant des nombres et l'autre des lettres ; la tâche de l'apprenant en est facilitée. Concernant les exercices à trous, ceux-ci doivent être numérotés pour que l'apprenant les localise à l'aide des nombres – ceci concerne plus particulièrement les utilisateurs du braille, qui ne peuvent pas écrire dans les espaces vides dans un texte déjà embossé en braille.

Enfin, il faut éviter trop de lignes vides dans un texte en braille : en effet, plus d'une ligne vide à la fois ralentit la lecture et ne fait qu'encombrer le document.

#### → *Auditive*

Les facultés auditives d'une personne déficiente visuelle ne sont nullement meilleures que celles d'une personne voyante. Cependant, la personne non-voyante est en général habituée à traiter l'information orale avec plus d'efficacité et dans la durée. Cela étant, elle a besoin d'améliorer ses capacités d'écoute et, de ce fait, le **matériel ou les sources audio** doivent être de **bonne qualité** et proposer un contenu significatif. Les **indices sonores** (par exemple des bruits distinctifs) seront des atouts pour l'aider à comprendre les mots inconnus et à développer ses compétences orales, en l'absence de supports visuels.

Les tâches de pré-écoute seront nécessaires (utilisation de grilles d'écoute courtes, par exemple).

L'utilisation simultanée d'activités d'écoute, de lecture et de prise de notes en braille peut être laborieuse, voire impossible, pour les brailistes peu

expérimentés ou les malvoyants qui manquent de vitesse de lecture et d'écriture.

→ *Kinesthésique*

Faire appel au corps, faire des gestes pour communiquer du sens - par exemple, utiliser le mime et les mains pour expliquer les prépositions de lieu. Apprendre en faisant est quelquefois une alternative possible.

- **Utilisation et manipulation d'objets réels dans l'enseignement des langues :** les objets réels (également appelés REALIA) peuvent être utilisés en classe pour améliorer la compréhension par les apprenants d'autres cultures et d'expériences vécues. Leur usage doit rester cependant occasionnel, pour aider à présenter des notions et des points de grammaire de base ou à soufler la réplique lors d'activités orales.

Les enseignants utilisent souvent les REALIA avec les débutants pour consolider les associations entre les mots et les objets eux-mêmes. Mais ils ont aussi fréquemment recours aux images ou aux flashcards (fiches iconographiques brandies à l'élève) qui offrent plus de choix et gain de temps.

Pour les apprenants déficients visuels, les objets réels sont plus parlants que leurs représentations visuelles ou tactiles (même pour les étudiants expérimentés). Cette approche d'enseignement convient tout particulièrement à ceux d'entre eux qui ont un niveau débutant ou élémentaire en langues et sont de surcroît novices en informatique, car elle est facile d'utilisation et nécessite peu ou pas d'adaptation technique. Par ailleurs, les nouvelles technologies ne sont pas toujours disponibles ou accessibles dans toutes les salles de cours.

Des approches simples et des outils rudimentaires sont souvent utiles et ont prouvé leur efficacité en début d'apprentissage. Objets divers ou meubles sont souvent disponibles dans la salle de cours et, si ce n'est pas le cas, l'on peut en apporter et les stocker dans une grande boîte en vue d'un usage répété. Mais on choisira ces objets selon les critères mentionnés ci-après pour répondre à des objectifs pédagogiques précis.

***Caractéristiques physiques des REALIA :***

- Objets de taille relativement petite et faciles à manipuler
- Objets familiers, facilement reconnaissables au toucher ou à la vue
- Objets de couleurs vives (utilisation de leur vision résiduelle par certains apprenants déficients visuels) et de textures d'origine si possible
- Produisant des sons distinctifs (verre, pièces de monnaie, clés)
- De tailles et de formes différentes

***Contenu de la boîte à outils :***

- Clés, pièces de monnaie étrangères, livres, stylos, fruits (en plastique ou en feutre), cartes postales (des petites, des grandes, représentant des personnes ou des endroits connus), verres (en verre ou en plastique), montres, petites boîtes, enveloppes (blanches et marron), animaux (en peluche ou en plastique), petits habits, etc.
- Les apprenants se familiariseront rapidement avec ces objets car ceux-ci peuvent servir dans des situations différentes et à des fins pédagogiques variées.

***Objectifs pédagogiques :***

- Présenter et pratiquer du vocabulaire et des points grammaticaux de base tout en utilisant la langue cible – il est inutile de traduire au préalable (langage lié au concret)
- Développer les compétences d'écoute et de communication orale
- Expliciter des points et des notions grammaticaux liés à l'environnement concret : mots pour exprimer les quantités, nombres, articles, place de l'adjectif, prépositions de lieu
- Développer des fonctions langagières : donner des ordres, proposer, demander quelque chose, faire des comparaisons, localiser des objets, etc.
- Développer les compétences de communication (activités orales à deux)

En outre, la manipulation d'objets ou la référence à l'environnement immédiat permettent de développer l'attention, l'intérêt (aspect ludique) et l'imagination de l'apprenant, même s'il possède un niveau avancé.

Enfin, l'enseignant peut enseigner plus facilement et plus longuement dans la langue cible lorsqu'il présente du vocabulaire ou des points grammaticaux nouveaux, et l'attention des apprenants déficients visuels est soutenue dans le temps.

***Pré-requis :***

- La manipulation des objets REALIA nécessite un contact physique et des indications verbales spécifiques entre l'enseignant et l'apprenant déficient visuel (remise d'objets de main à main, placement de l'objet devant l'apprenant). Les apprenants aveugles doivent être prévenus à l'avance, verbalement.
- Certains apprenants peuvent rencontrer des difficultés pour identifier rapidement des objets par le toucher.
- Il faut laisser un temps de découverte suffisant et prodiguer des encouragements.



*Légende de la photographie* : La boîte à outils, une compilation d'objets familiers utilisés en "cours d'anglais pour débutants adultes déficients visuels".

### ➤ **Maîtrise des équipements et outils adaptés**

Les enseignants de langue doivent être en mesure d'adapter le matériel pédagogique et la configuration de la salle de cours en fonction des besoins visuels de chacun. Cela veut dire fournir l'information et le matériel pédagogique dans des formats accessibles aux apprenants déficients visuels (gros caractères, braille, dessins tactiles, audio, maquettes, documents électroniques, etc.) L'Union Européenne des Aveugles (EBU) et ses membres nationaux ont produit des "Lignes directrices pour une information accessible" qui recensent les bonnes pratiques en la matière.



Les principes qui suivent sont considérés comme bonnes pratiques globales.

▪ **Information imprimée**

Un bon niveau de lisibilité profite à tous les lecteurs. Les personnes aveugles ou malvoyantes ne sont pas les seules à éprouver des difficultés pour lire des publications mal conçues. Une impression claire et de qualité aidera donc le plus grand nombre et n'est ni difficile ni onéreuse à produire.

- **Taille de caractère** : EBU recommande d'utiliser une taille de 12 points minimum pour les documents standard.
- **Couleur et contraste** : le contraste entre le fond et le texte est un facteur essentiel pour la lisibilité. Plus le contraste est grand, meilleure est la lisibilité. La taille et la graisse de la police conditionnent le contraste. Une impression noire sur fond blanc procure le meilleur résultat.
- **Type de police** : éviter l'italique, les polices simulant l'écriture à la main et les polices décoratives. Utiliser si possible une police sans empattement de type Arial ou Helvetica.
- **Conception globale et mise en page** :
  - Utiliser l'alignement à gauche, laisser un espace égal entre les mots, et un espace généreux entre les paragraphes.
  - Éviter d'utiliser les majuscules pour tout un paragraphe. Les informations importantes, telles que titres et en-têtes, noms et numéros de téléphone, doivent se détacher du reste du texte et être en gras.
- **Papier**: Utiliser du papier de bonne qualité qui ne brille pas et qui ne laisse pas transparaître le texte imprimé au verso.

▪ **Information électronique**

**Clés USB et autres supports**

Le format électronique, par exemple une clé USB, peut être le moyen préféré d'accès à l'information pour les aveugles et les malvoyants qui ont accès à un ordinateur et qui utilisent une synthèse vocale, une plage braille, un agrandisseur d'écran ou toute autre technologie moderne d'accès à l'information. Les informations doivent être fournies dans un format textuel accessible que tous les modèles de logiciels de texte puissent lire. Les documents fournis sur clé USB doivent être enregistrés sous deux formats, par exemple .doc et .txt ; ainsi, l'on est sûr qu'un aveugle ou un malvoyant pourra les lire. On peut utiliser le format PDF à condition de créer le document en respectant les règles d'accessibilité. Les dictionnaires sur CD-ROM doivent également être accessibles<sup>9</sup>.

### **Sites internet**

Depuis l'arrivée d'internet, beaucoup de personnes aveugles ou malvoyantes ont la possibilité d'avoir accès, grâce notamment aux dictionnaires en ligne, à des informations jusque-là inaccessibles à l'aide d'une synthèse vocale ou d'une plage braille. Mais bien des sites sont inaccessibles en raison de la façon dont est présentée l'information. De même que des synthèses vocales de bonne qualité devraient être disponibles dans toutes les langues de l'UE, tous les sites internet devraient se conformer aux recommandations<sup>10</sup> de WAI (Web Accessibility Initiative - Initiative pour l'accessibilité de la toile).

#### **■ Formats adaptés**

##### **Gros caractères**

Ce terme désigne une impression utilisant une police de taille supérieure à la "normale". Un minimum de 16 points est requis mais certains aveugles ou

---

<sup>9</sup> Malheureusement, les éditeurs de dictionnaires ne rendent pas forcément leurs produits accessibles. Un apprenant déficient visuel doit alors trouver un distributeur qui accepte de lui prêter le dictionnaire pour une période de test avant d'en faire l'acquisition.

<sup>10</sup> Disponibles à l'adresse <http://www.w3.org/WAI/guid-tech.html>

malvoyants ne peuvent lire un texte que s'il est imprimé avec une police de 20 points.

La majorité de l'information imprimée étant conçue à partir de logiciels de texte, il est tout à fait possible de produire des exemplaires avec une grosseur de caractère répondant aux besoins individuels.

L'utilisation des gros caractères doit être la règle pour les documents destinés aux personnes âgées car elles sont susceptibles d'avoir un problème de vue.

Des dictionnaires à gros caractères devraient également être accessibles.

### **Braille**

Peu nombreuses sont les personnes aveugles ou malvoyantes qui lisent le braille. Pour un nombre important de personnes déficientes visuelles, la cécité ou la malvoyance est survenue à un âge avancé, et il leur est plus difficile de se servir du braille comme moyen d'accès à l'information. Il n'en reste pas moins un moyen d'accès essentiel. Le braille est une méthode de lecture qui utilise le toucher et le principe de la cellule braille formée de 6 points en relief. Les lettres de l'alphabet, les signes de ponctuation et les principaux groupes de lettres sont représentés grâce aux multiples combinaisons de cette cellule. Toute information ou presque – qu'il s'agisse d'un horaire de bus ou d'une partition musicale - peut être transcrite en braille.

Pour une production sur place, il faut posséder un logiciel de transcription braille et une imprimante braille. Le logiciel convertit le texte dans un format qui peut être exporté vers l'emboseuse ou imprimante braille. Mais il existe de nombreuses agences qui offrent un service de transcription braille.

### **Audio**

Le format audio est un bon moyen de communiquer. C'est également la solution idéale pour les personnes ayant des difficultés d'apprentissage ou des niveaux d'alphabétisation insuffisants, ou pour ceux qui ont des problèmes avec leurs mains.

De simples magnétophones de bureau et des micros suffisent pour une production sur place. Mais il est préférable de faire appel à un service de transcription externe pour un nombre important d'exemplaires, pour des documents longs ou complexes et si l'on veut obtenir une qualité professionnelle avec effets musicaux et autres.

### **Livres parlés et livres électroniques**

Les livres parlés sont des livres enregistrés sur CD. Bien des livres électroniques sont considérés comme étant des livres parlés. Les livres parlés doivent respecter un standard commercial. Il serait très utile de pouvoir les utiliser avec des matériels spécialement conçus pour les personnes déficientes visuelles, lecteurs DAISY par exemple, outre une utilisation avec des matériels standard.

### **Services de transcription**

Beaucoup d'organismes estiment plus commode et rentable de faire appel à un centre de transcription externe. Ils peuvent s'adresser aux organisations nationales de personnes aveugles et malvoyantes pour obtenir tous renseignements sur les centres de transcription braille et audio.

## ➤ **Recommandations pour l'organisation de l'enseignement**

### ▪ **Apprentissage sur site et apprentissage en ligne**

L'apprentissage des langues peut se faire soit en établissement d'enseignement ou à distance.

Pour l'apprentissage des langues en établissement, les adultes déficients visuels ont trois possibilités : cours du système général d'éducation, cours gérés par les organisations de personnes aveugles ou malvoyantes ou tutorat individuel. Chaque option présentant des avantages et des inconvénients, l'apprenant choisira l'option susceptible de répondre le mieux à ses besoins personnels. Ainsi, une personne qui vient de perdre la vue peut trouver plus facile d'intégrer un cours où tous les apprenants sont déficients visuels.

L'apprentissage d'une langue en classe convient aux apprenants pour lesquels le travail de groupe ne pose pas de problème et qui ont le loisir de se déplacer. Il présente l'avantage que les outils pédagogiques sont diversifiés et peuvent être préparés à l'avance. Les apprenants ont toutefois des horaires à respecter.

Les écoles de langues offrent actuellement le choix de formules d'apprentissage : soit uniquement via internet, soit une combinaison d'internet et de cours sur site avec enseignant. Mais, pour l'instant, tous ces cours reposent presque entièrement sur une approche graphique et ne sont pas du tout accessibles aux personnes déficientes visuelles.

L'apprentissage en ligne est un mode d'apprentissage des langues récent qui évolue très vite. Il présente l'avantage de n'impliquer aucun déplacement et de permettre aux apprenants de gérer leur temps plus facilement et selon leurs besoins particuliers.

L'inconvénient est qu'il n'existe que quelques méthodes pouvant être rendues accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes. L'offre reste dans son ensemble inaccessible, même à l'aide de technologies adaptées. Par ailleurs, le contenu est

souvent plus basé sur des éléments graphiques que sur du texte. Il faut donc que l'apprenant maîtrise les termes techniques pour décrire les problèmes qui peuvent survenir et qu'il choisisse soigneusement la méthode la plus appropriée possible. À ce jour, les partenaires du projet n'ont connaissance que d'une seule école d'apprentissage en ligne accessible incluant les cours de langues en ligne développés dans le cadre du projet Eurochance II cofinancé par le programme européen Leonardo Da Vinci. Ce projet a développé un système d'apprentissage en ligne et des manuels électroniques de formation professionnelle pour étudier l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien pleinement accessibles aux apprenants aveugles ou malvoyants. L'objectif de ce projet était de promouvoir l'employabilité, les opportunités d'emploi et de soutenir l'évolution de carrière des personnes déficientes visuelles en mettant à leur disposition des cours permettant d'améliorer les compétences linguistiques requises dans de nombreux environnements professionnels. Le projet a lui-même créé des emplois puisque des experts aveugles peuvent servir de tuteurs pour les cours en ligne.

À ce jour les ressources (cours et manuels) sont disponibles dans plusieurs langues : peuvent les utiliser les apprenants parlant allemand, anglais, espagnol, français, hongrois, italien, norvégien, polonais, portugais, roumain, slovaque, tchèque ou turc.

Le site du projet est consultable à l'adresse <http://eurochance2.brailcom.org>. Les résultats du projet sont disponibles sur <http://www.langschool.eu>.

- **Apprentissage sur site**

*Composition des classes*

**Les groupes mixtes** (voyants, aveugles, malvoyants) ne sont pas un obstacle, à condition que les besoins particuliers de chaque apprenant soient pris en compte et que l'enseignant ait pris conscience des difficultés et des spécificités de son enseignement (temps de préparation, vitesse, représentations mentales, autonomie et maîtrise technique).

Le plus important est que l'enseignant connaisse suffisamment bien les apprenants pour **différencier** les tâches et les approches en conséquence. Par exemple, si l'enseignant veut montrer une carte géographique, il doit prévoir une carte en relief pour les apprenants aveugles. Aux apprenants malvoyants qui lisent les gros caractères, il doit fournir les documents dans la taille de caractère qui convient à chacun. Notons aussi que les apprenants d'un groupe mixte peuvent s'entraider et être complémentaires (pour la description d'une image, par exemple).

### *Taille des classes*

Comme le montre le point ci-après consacré aux expériences nationales, pour fixer le nombre d'adultes déficients visuels par cours on doit tenir compte du fait qu'il faudra satisfaire les besoins spécifiques de chaque apprenant. Ce nombre variera selon le contexte éducatif (classe ordinaire ou adaptée).

Selon l'expérience actuelle des enseignants slovaques, il est plus productif d'enseigner à de petits groupes d'apprenants (qu'ils soient mixtes ou bien composés uniquement de personnes handicapées) ou dans des cours spécifiques destinés exclusivement à des personnes handicapées. Cela favorise une approche individuelle de chaque apprenant. L'idéal est qu'une classe ordinaire ne comporte pas plus de cinq apprenants car, s'ils sont plus nombreux, le nombre de situations particulières à traiter augmente).

En République Tchèque, le témoignage de 21 professeurs qui ont enseigné à des adultes handicapés indique que leur enseignement s'est déroulé sur une base individuelle (un seul apprenant) ou dans de très petits groupes comprenant parfois des apprenants non handicapés, ce qui semble une très bonne idée.

### *Salle de cours*

**Disposition** : une disposition en U est préférable : les apprenants déficients visuels ont plus d'aise pour circuler et pour concentrer leur attention sur la voix de l'enseignant, qui doit être une référence verbale statique autant que faire se peut.

### *Matériel pédagogique*

L'**endroit** où sont conservés les matériels pédagogique et technique doit être clairement défini, facile d'accès et rester le même afin que les apprenants déficients visuels y aient libre accès. L'enseignant, qui peut un jour accueillir des apprenants adultes déficients visuels, doit prévoir du temps pour adapter ces matériels (soit en interne ou en faisant appel à un professionnel).

### *Temps de lecture*

Les lecteurs de braille et les déficients visuels qui lisent sur papier requièrent souvent davantage de temps pour se familiariser avec des contenus nouveaux. Il faut donc leur consacrer plus de temps et leur fournir des indications sur la mise en page, ce qu'ils apprécieront beaucoup. Il faut également leur remettre à l'avance les documents à lire.

### *Horaires*

Certains apprenants doivent faire des efforts complémentaires pour se concentrer, générant ainsi une fatigue visuelle (travail sur ordinateur) et mentale (activités de groupe). Il faut donc **adapter la durée** des activités en conséquence.



## **CONCLUSION**

---

Le Partenariat Éducatif Grundtvig “Pédagogie et Apprentissage des Langues pour Adultes Aveugles et Malvoyants en Europe” a permis aux partenaires - EBU, POB, SONS et UNSS – de travailler en réseau pour améliorer l’accessibilité de l’apprentissage des langues pour les adultes déficients visuels.

Des études et des échanges qu’ils ont menés il ressort que les conditions pour une prise en compte des besoins spécifiques des apprenants déficients visuels dans les établissements éducatifs nationaux ne sont toujours pas réalisées, et ce malgré les dispositions des conventions internationales.

Pourtant des recommandations pour faciliter l’accès des adultes à l’apprentissage des langues existent et sont largement diffusées par les organisations œuvrant pour l’insertion sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles.

Ces recommandations préconisent l’adoption d’une stratégie opérationnelle visant les universités et les centres d’enseignement. Cette stratégie devrait comporter :

- Sensibilisation des enseignants de langue à la déficience visuelle et à toute forme de handicap, par la formation ou l’information : à ce jour, leur curriculum n’incorpore pas d’information sur le handicap, visuel ou autre. Ils se sentent donc facilement perdus le jour où ils doivent enseigner à un apprenant déficient visuel.
- Utilisation des technologies et des formats adaptés : les équipes enseignantes et les sites des systèmes généraux d’éducation les connaissent mal. Or, elle permet ou facilite l’apprentissage par les personnes déficientes visuelles.

- Développement des cours de formation adaptés sur site, y compris l'utilisation de l'approche multi-sensorielle : les méthodes telles que Realia font appel aux sens du toucher et de l'ouïe pour transmettre la conceptualisation et la mémorisation.
- Dissémination des matériels d'apprentissage en ligne existants et conception de nouveaux matériels. Comme le montre le projet "Eurochance" du Programme Leonardo Da Vinci, l'apprentissage en ligne est tout à fait prometteur car il aide à résoudre les problèmes de mobilité auxquels sont souvent confrontés les apprenants déficients visuels.

Les TIC offrent actuellement un éventail d'options pour l'enseignement des langues. Il se peut qu'il y ait aussi d'autres modes d'apprentissage intéressants pour les déficients visuels tels que : apprentissage par le biais de Skype ; cours un-à-un se déroulant en partie sur internet : les apprenants pourraient faire les exercices de grammaire sur leur ordinateur et les envoyer par courriel ; exercices de prononciation et de conversation, etc. Cela étant, le développement de matériels d'apprentissage en ligne doit être couplé à un tutorat individualisé pour éviter que les apprenants ne se sentent isolés.

Les partenaires ont comparé et analysé la situation actuelle à Chypre, en France, en République Tchèque et en Slovaquie en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues pour adultes, et ils ont indiqué les bonnes pratiques à diffuser et à développer. Ce travail commun va leur servir de base pour continuer à développer et à mettre en place les approches et les matériels innovants qu'ils ont identifiés dans le cadre du Partenariat Éducatif Grundtvig "Pédagogie et Apprentissage des Langues pour Adultes Aveugles et Malvoyants en Europe".

*Ce document est protégé par les lois internationales de droit d'auteur, et tous ses droits sont l'exclusivité du consortium du projet PLLBPAE (Pédagogie et Apprentissage des Langues pour les Adultes Aveugles et Malvoyants en Europe). L'information qu'il contient ne peut, en aucune circonstance, faire l'objet d'une revente ou redistribution sous quelque forme que ce soit contre une compensation de n'importe quelle nature sans la permission préalable du consortium du projet PLLBPAE. Ce document est voué à l'usage personnel de ses lecteurs dans l'espoir que son contenu facilitera la diffusion de bonnes pratiques et d'informations fiables sur l'enseignement des langues aux personnes déficientes visuelles.*

© Consortium du projet "Pédagogie et Apprentissage des Langues pour les Adultes Aveugles et Malvoyants en Europe". Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'Union Européenne des Aveugles à : [ebu@euroblind.org](mailto:ebu@euroblind.org)